

05 oct 2012 -14:49

Appartient à Conseil des ministres du 5 octobre 2012

Des prêts plus avantageux pour les pays à faible revenu

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé une contribution en faveur du «Poverty Reduction and Growth Trust" (PRGT) du Fonds monétaire international. Le PRGT est l'instrument de financement concessionnel par excellence du FMI pour mieux répondre aux besoins des pays à faible revenu, qui sont d'autant plus fortement touchés par la crise économique. Il permet en effet à ces pays de conclure des emprunts à des conditions très avantageuses.

La contribution consiste en une garantie de l'Etat à la Banque Nationale de Belgique, qui peut ainsi octroyer au PRGT une ligne de crédit pour un montant de 400 millions d'euros. A l'instar d'autres pays industrialisés, notre pays va également reverser au Fonds sa quote-part dans la vente d'une partie des réserves d'or du FMI (environ 12 millions d'euros).

Par le passé, la Belgique a déjà contribué au PRGT à deux reprises. L'octroi de ces nouvelles contributions confirme le soutien que la Belgique entend apporter à cet instrument, dédié la réduction de la pauvreté et à la croissance dans les pays à faible revenu.

Les pays qui peuvent faire appel au PRGT sont les pays à faible revenu, qui répondent à certains critères (à savoir un revenu par tête d'habitant inférieur à un certain seuil, et pas d'accès possible aux prêts ordinaires de la Banque mondiale). Il s'agit donc des pays les plus pauvres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>